



APV FLEGT-Caritas Congo, asbl /BDCD Boma

Projet de vulgarisation des informations et d'échanges entre les acteurs locaux de la société civile du Bas fleuve dans le Bas Congo, et la commission technique sur l'APV FLEGT entre la RD Congo et l'UE pour la bonne gestion du secteur forestier

Projet de vulgarisation des informations et d'échanges entre les acteurs locaux de la société civile du Bas fleuve dans le Bas Congo, et la commission technique sur l'APV FLEGT entre la RD Congo et l'UE pour la bonne gestion du secteur forestier

DCI-ENV / 2011 /278-253

**RAPPORT NARRATIF INTERMEDIAIRE II
(DU 01 FEVRIER 2013 AU 31 AOUT 2013)**

AOUT 2013

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION.....	5
1.1. Nom du bénéficiaire du contrat :.....	5
1.2. Nom et fonction de la personne de contact :	5
1.3. Nom des partenaires de l'action :.....	5
1.4. Intitulé de l'Action :	5
1.5. Numéro du contrat :.....	5
1.6. Date de début et date de fin de la période de reporting :	5
1.7. Pays ou région(s) cible(s)	5
1.8. Bénéficiaires finaux et / ou groupes cibles (si différents) (y inclus le nombre de femmes et d'hommes).....	5
1.9. Pays dans lequel les activités sont réalisées (si différent du point 1. 7).....	5
2. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L'ACTION	6
2.1. Principales activités réalisées.....	6
Le voyage d'échanges au Cameroun.....	6
2.2. Activités et résultats	8
2.2.1. Activités.....	8
2.2. A.1. Organisation de carnaval, organisation d'un voyage d'échange, restitution de la visite d'échanges, mise en place de cadre d'échange et organisation de l'enquête participative	8
2.3. <i>Enumération des activités qui avaient été planifiées et n'ont pas pu être mises en œuvre et explication sur les raisons ad hoc</i>	15
2.4. <i>Evaluation des résultats de l'Action atteints jusqu'à présent et observations sur l'exécution,</i>	17
2.5. <i>Enumération de tous les contrats (travaux, fournitures, services) de plus de 10.000 € attribués pour la mise en œuvre de l'action pendant la période de reporting.</i>	19
2.6. Plan d'action mis à jour.....	19
3. PARTENAIRES ET AUTRES COOPERATIONS	20
3.1 <i>Evaluation des relations entre les partenaires formels de l'Action</i>	20
3.2. <i>Evaluation des relations avec les autorités étatiques et leur effet sur l'action</i>	21

3.3. Description de nos relations avec toute autre organisation impliquée dans la mise en œuvre de l'Action :	22
3.4 Description des liens développés avec d'autres actions.....	22
3.5 Subventions reçues précédemment et contribution au renforcement des actions, précédente(s)énumérées.	22
4. VISIBILITE.....	22
4.1. Modalités de la mise en vedette de la visibilité de la contribution de l'UE dans l'Action	22

0. SIGLE ET ABREVIATION

APV : Accord de partenariat volontaire

ASBL : Association sans but lucratif

BDCD : Bureau Diocésain Caritas Développement

BDD : Bureau Diocésain de Développement

CC : Caritas Congo

CED : Centre pour l'Environnement et le Développement

CEDD : Centre d'Éducation sur la Démocratie et le Développement Durable

CEDER : Centre de Développement Rural

FLEGT: Forest law enforcement governance and trade

FODER : Forêt et Développement Rural

ISEA : Institut Supérieur d'Etude Agronomique

OSC : Organisation de la Société Civile

RDC : République Démocratique du Congo

UE : Union Européenne

1. DESCRIPTION

1.1. Nom du bénéficiaire du contrat :

Caritas Congo Asbl

1.2. Nom et fonction de la personne de contact :

Bruno MITEYO Nyenge – Secrétaire Exécutif

1.3. Nom des partenaires de l'action :

Bureau Diocésain de Caritas Développement Boma

1.4. Intitulé de l'Action :

Projet de vulgarisation des informations et d'échanges entre les acteurs locaux de la société civile du Bas fleuve dans le Bas Congo, et la commission technique de l'APV FLEGT entre la RD Congo et l'UE pour la bonne gestion du secteur forestier

1.5. Numéro du contrat :

DCI-ENV / 2011 /278-253

1.6. Date de début et date de fin de la période de reporting :

Du 01 février 2013 au 31 août 2013

1.7. Pays ou région(s) cible(s)

Pays : République Démocratique du Congo- Province du Bas Congo- District du Bas Fleuve, Territoires de Lukula, Seke Banza et Tshela

1.8. Bénéficiaires finaux et / ou groupes cibles (si différents) (y inclus le nombre de femmes et d'hommes)

Groupe cible :

Les acteurs de l'exploitation forestière : populations locales, les autorités politico-administratives et coutumières locales, les exploitants forestiers artisanaux, industriels et les concessionnaires fonciers privés.

Bénéficiaires finaux :

Les populations/communautés locales forestières, la société civile locale.

1.9. Pays dans lequel les activités sont réalisées (si différent du point 1. 7)

République Démocratique du Congo

2. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L’ACTION

Les six derniers mois de la deuxième année de la mise en œuvre de ce projet a, essentiellement, été consacré à l’exécution de trois dernières activités du résultat 1 axé sur l’information des Acteurs locaux de la société civile du Bas Congo sur le processus APV FLEGT et l’entame des activités du résultat 2 axé sur la prise en compte du points de vue ces acteurs locaux de la société civile du Bas Congo dans le processus.

2.1. Principales activités réalisées

Par rapport à l’exécution de trois dernières activités du résultat 1.

Le carnaval villageois, entrant dans le cadre de la sensibilisation des acteurs locaux de la société civile et des communautés locales, a été réalisé dans les Chef lieu de territoires de Lukula, Seke Banza et Tshela, après :

- Conception des messages de sensibilisation de la communauté pour les crieurs et celui du meeting.
- Prise de contact avec la société civile territoire pour la préparation de l’activité (choix des crieurs, description du parcours de la caravane, choix du lieu de meeting, négociation de la fanfare, motos et véhicule,...)
- Information des autorités locales de l’organisation de l’activité dans chaque Territoire et
- Lancement des invitations aux autorités locales et aux acteurs de la Société civile.

Le voyage d’échanges au Cameroun.

Cette activité prévue pour donner aux Acteurs locaux de la Société Civile du Bas Congo, l’opportunité d’apprendre sur le tas, de se servir de l’expérience de la Société Civile du Cameroun qui vient de parachever le processus, a été organisée, après avoir:

- contacté les organisations de la société Civile camerounaise, ayant pris part active dans le processus de leur APV, (CED, CARFAD et FODER toutes basées à Yaoundé) ;
- soumis à ces organisations les TDR de la visite d’échanges et
- reçu les lettres d’invitation de l’organisation CED pour la confirmation de voyage de la délégation des Acteurs locaux de la Société Civile du Bas Congo au Cameroun.

La restitution sur la mission d’échange au Cameroun, activité organisée pour une appropriation collective, des connaissances pratiques et les informations de

terrain accumulées au Cameroun sur le rôle de la société civile dans le processus de négociation APV-FLEGT en RD Congo a été faite au cours des ateliers et des émissions radios diffusées organisés, après avoir :

- informé les acteurs locaux de la société civile de la tenu de l’atelier de restitution de voyage dans chaque territoire ;
- participé à la désignation des délégués des acteurs locaux de la société civile à l’atelier, et
- lancé les invitations aux différents délégués designés par chaque territoire à cet atelier de restitution.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales activités réalisées

Objectifs	unités	Valeur cible	Réalisé en %
Organisation de Kinzonzi villageois dans les trois territoires.	Rencontre	Rencontre / secteur (9)	100
Organisation de carnaval dans les trois territoires	Carnavals	Carnaval / territoire (3)	100
Organisation de concours théâtral dans les trois territoires	Présentation	Une présentation/ territoire	100
Organisation d’ un voyage d’échange des Acteurs locaux de la Société Civile au Cameroun.	Voyage d’échanges	Un voyage	100
La restitution de la mission d’échange au Cameroun	Atelier de restitution	Un atelier / territoire	100
Mise en place d’un cadre d’échange dans les trois territoires	cadre d’échange	3 cadres mis en place	Encours de réalisation
Organisation de l’enquête participative dans les trois territoires	Enquête sur terrain		Encours de réalisation

2.2. Activités et résultats

2.2.1. Activités

Le présent rapport donne un aperçu des activités qui ont été mises en œuvre au cours de la période allant de février 2013 au 31 août 2013. Ces activités concernent les résultats 1 et 2 :

R1. Les Acteurs locaux de la société civile du Bas Congo informés sur le processus APV FLEGT

- Organisation de Kinzonzi, de carnaval et de concours théâtral dans les trois territoires
- Organisation d'un voyage d'échange d'expériences des acteurs locaux de la Société Civile au Cameroun sur le processus APV-FLEGT,
- Restitution du voyage d'échange d'expériences au Cameroun aux Acteurs locaux de la société civile du Bas Fleuve et toute la population forestière locale,

R2 Les points de vue des acteurs locaux de la société civile du Bas Congo pris en compte dans le processus APV-FLEGT

- Mise en place de cadre d'échange
- Organisation de l'enquête participative sur terrain sur les questions de gouvernance forestière

Il livre également des informations sur les activités qui n'ont pas eu lieu, et sur les raisons de la non exécution de ces dernières.

2.2.2. Évaluation des activités relatives aux résultats.

En rapport au résultat 1, il s'agissait d'organiser dans les trois territoires du projet dans le district du Bas Fleuve (Lukula, Seke Banza et Tshela):

- a) Neuf Kinzonzi, (rencontres d'échanges et de communication de proximités) avec différents membres des communautés locales avaient été organisées dans les Secteurs Kakongo, Patu et Tsanga sud pour Lukula ; Bundi, Mbavu et Isangila pour Seke Banza et Nganda-tsundi, Maduda et Lubuzi pour Tshela.

180 délégués acteurs locaux de la société civile et autres parties prenantes des communautés locales sélectionnés et invités, ont été informés sur le processus APV et présentés leurs préoccupations.

Ces rencontres avaient été animées par 9 facilitateurs, membres des groupes de consultation et de contact, constitués des personnes ayant participé aux ateliers fora organisés dans chaque territoires, suffisamment informés sur le processus APV-FLEGT, la gouvernance forestière en RDC et de leur implication, groupes auprès de qui l'équipe de mise en œuvre recourt, comme relais/focus dans chaque territoire.

b) Trois carnivals villageois motorisés d'informations sur le processus APV-FLEGT avaient été organisés.

Soixante trois personnes, parmi les quelles les autorités locales et les acteurs locaux de la société civile du Bas fleuve, invitées, avaient répondu présents et participé au carnaval.

Cette activité liée à l'information et sensibilisation des communautés sur APV FLEGT, a interpellé les acteurs locaux de la société civile et les autres parties prenantes des communautés locales sur leur implication dans la gouvernance forestière dans leur milieu.

A l'issue de cette activité, un rapport reprenant les informations sur les préoccupations des communautés locales par territoire, a été produit dont quelques une reprises ci-dessous :

- Création des emplois dans différents milieux d'exploitation forestière pour désengorger ce secteur (Sollicitation des jeunes exploitant le forêt comme source de revenus) ;
- Lutte à toute sorte de trafic d'influence en matière forestiers des autorités politico-administratives, tant au niveau national que provinciale ;
- Application de différentes dispositions réglementaires d'exploitation forestière et respect des droits des communautés locales en zones forestières ;
- Sécurisation des communautés locales devant tout acte d'illégalité perpétrée par les exploitants forestiers industriels et artisanaux ;
- Résolution rapidement les problèmes fonciers liés à la forêt dans le milieu des communautés locales ;
- Appui aux initiatives de reboisement des communautés locales ;
- Vulgarisation des lois et autres dispositions réglementaires forestières en vigueur en RDC (Code forestier).

c) Huit troupes théâtrales sélectionnées (trois à Tshela, deux à Seke Banza et trois à Lukula) dont le texte de message de sensibilisation sur le processus APV-FLEGT avaient été mis à leur disposition, ont fait huit présentations sur scène dans les trois territoires et ont été primées.

Pour permettre aux troupes théâtrales sélectionnées d'avoir un document de référence sur le message de sensibilisation à diffuser aux communautés locales et de s'imprégner de son contenu pour une interprétation lors du concours, un texte dudit message fut conçu.

Le contenu du texte reprenait le message sur :

- L'importance de la forêt ;
- L'exploitation légale et illégale des forêts ;
- Les retombées sociales ;
- La gouvernance forestière.

Des espaces médiatiques ont aussi été négociés avec les chaînes locales de Télévision pour des retransmissions télévisées en direct ou en rediffusion des événements.

Ces chaînes sont :

- RATEBAF : Radio Télévision du Bas fleuve pour le territoire de Lukula
- RTBT : Radio Télévision Boma à Tshela pour le territoire de Tshela
- RTCK : Radio Télévision Communautaire Kinzau pour le territoire de Seke Banza :

La couverture médiatique de l'activité a permis aux communautés se trouvant dans le rayon médiatique des chaînes de télévision partenaires de suivre les différentes productions théâtrales pour avoir l'information sur la gouvernance forestière et le processus APV en cours de négociation.

Au terme de ces présentations, des préoccupations sur les droits des Communautés ont été soulevées.

De manière générale, les mêmes préoccupations soulevées dans les activités antérieures sont revenues dont la plus importante est celle de l'implication des personnalités politico-administratives, de la magistrature, de la police ou de l'armée dans l'exploitation artisanale à travers de tiers personnes qui jouissent de leur protection.

Une question est restée posée « **Est-ce que réellement ces personnes vont-elles être punies en cas de flagrance ?** »

Antérieurement à ces trois activités ci hautes relevées liées à la sensibilisation de la communauté sur le processus,

d) Six ateliers d'information des Acteurs locaux sur le processus APV-FLEGT, la gouvernance forestière en RDC et leur implication dans les territoires de Lukula, Seke Banza et Tshela où 108 personnes avaient pris part dont les principaux thèmes développés avaient porté sur :

- Les défis de la gouvernance forestière en RD Congo ;
- Le plan d'action FLEGT de l'UE ;
- L'évolution du Processus FLEGT en RD Congo : enseignements tirés de la première phase d'information et de sensibilisation ;
- Le processus de négociations d'un APV
- L'importance de l'implication de la société Civile dans les négociations d'un APV/ FLEGT.

A l'issue de ces ateliers, de la documentation sur le processus APV et la gouvernance forestière, ainsi qu'une synthèse des dispositions réglementaires sur les droits des communautés riveraines des forêts, les obligations de l'Etat Congolais et des exploitants forestiers, constituée et traduite en langue locale, avait été mise à la disposition des Acteurs locaux de la Société Civile.

e) Plus de trente six émissions radiodiffusées, en français et en langue locale, sur le processus APV FLEGT, la gouvernance du secteur forestier en RD Congo et ses implications dans le quotidien la population riveraine de la forêt de Mayombe, avaient été produites, à travers les espaces médiatiques négociés dans les trois territoires (RTBC/PATU à LUKULA, RTRM/TSHELLA et RTCK /SEKE BANZA).

Au terme de cette période de diffusion d'émissions radios, les acteurs locaux de la SC et membres des communautés locales ont commencé à prendre conscience de leurs rôles dans le processus de négociation de l'APV-FLEGT à travers leur implication aux activités qui ont suivi, comme le « kinzonzi » à titre d'exemple.

Par contre, par rapport au partage et échange d'expériences,

f) un voyage d'échange des acteurs locaux de la Société Civile au Cameroun sur le processus APV- FLEGT avait été organisé.

Voyage d'échange d'informations et d'expérience entre les délégués des Acteurs locaux de la société civile du Bas Fleuves et les organisations de la société civile du Cameroun ayant pris part active aux négociations de l'APV du Cameroun et impliquées dans sa mise en œuvre, avait été organisé dont 5

personnes (deux de la Caritas Congo, un du BDCD Boma et deux de la SC du District du Bas Fleuve) ont pris part à la visite d'échange.

Le **CED**, Centre pour l'Environnement et le Développement, Organisation de la Société Civile camerounaise active dans le domaine de l'environnement et de la gouvernance forestière et très impliquée dans la mise en œuvre de l'APV FLEGT du Cameroun, sollicité comme focus et facilitateur, avait reçu et accompagné la délégation à toutes les activités consacrées à cette visite d'échange et d'informations, (contacts, ateliers, visites de terrains, forum et autres conférences) du 26 mars au 06 avril 2013.

L'essentiel des activités durant la visité s'était focalisé à la :

- *Rencontre avec les médias (Earth Cameroon : organe de presse travaillant sur les questions de gouvernance forestière) Vision d'un média sur le processus FLEGT au Cameroun Bureau Earth Cameroun;*
- *Réunion avec le service des normes du MINFOF (vision de l'administration forestière sur le processus FLEGT au Cameroun) au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;*
- *Réunion d'échange avec FCTV (Fondation Camerounaise de la Terre Vivante) au Bureau FCTV Nkolbisson ;*
- *Conférence de l'AFAD sur la gestion durable des forêts tropicales, à l'institut français de Yaoundé*
- *Rencontre avec le secteur privé : STIEPFS (Syndicat des Exploitants des Produits Spéciaux) au Bureau CED ;*
- *Participation à l'atelier d'échange sur l'Observation externe des forêts (Discussion avec les responsables des ONG locales de Lomié PERAD & APIFED), à l'Hôtel ;*
- *Visite d'une Forêt Communautaire et discussion sur leur niveau de préparation par rapport au FLEGT (Région du Sud ou de l'Est : à Lomié) à MEDJOH*
- *contact avec les responsables locaux des ONG et Forêt communautaires à Abong Mbang ;*
- *Participation à la conférence de presse sur le foncier, à Yaoundé à l'Hôtel Franco ;*
- *Participation au forum sur la gouvernance forestière, Hôtel Mont Febe, Yaoundé ;*
- *Participation à l'atelier sur le Règlement Bois de l'Union Européenne, N'TOU NGOU Hôtel à Yaoundé.*

g) Trois ateliers de restitution de la visite d'échange et d'information effectuée au Cameroun, ont été organisés.

Ces ateliers de restitution sur base du rapport de la mission, illustrée par des photos, ont été organisés dans les territoires de Lukula, Seke Banza et Tshela par les trois délégués du District qui ont effectués le voyage au Cameroun.

Ces ateliers avaient regroupé les membres de la coordination de la société civile de chaque territoire et de leur noyau au niveau de chaque secteur, les représentants des autorités politico administratif et aussi les exploitants forestiers artisanaux locaux.

Lors de ces restitutions, les délégués missionnaires & étaient revenus sur :

- les contacts pris avec différentes personnalités du monde forestier camerounais ;
- les séances de travail organisées avec différentes organisations et autres institution du domaine forestier ;
- les différents ateliers, conférences et forum organisés auxquels la délégation a participé et aussi,
- les visites de terrain dans les zones forestières camerounaises.

Il avait été, à cet effet, fait remarquer que l'expérience de l'APV camerounais dans le processus de négociation et de sa mise en œuvre, est un cas d'école pour la RD Congo, par rapport aux avantages que sa mise en œuvre a apporté aux différentes communautés forestières camerounaises et qu'aux difficultés que celles-ci rencontrent.

Les Organisations de la Société Civile camerounaise reconnaissent aujourd'hui que les communautés locales riveraines sont confrontées aux difficultés liées à la lourdeur de la machine administrative, à la concentration du centre décisionnel et administratif du secteur forestier, niveau de pauvreté de la communauté non prise en compte dans la gestion de leur espace forestier, à la rétention ou au manque d'informations, lesquelles difficultés auraient du trouver des solutions, si celles-ci avaient été prises en compte dans les négociations et éviter des cas qui se constatent aujourd'hui dans la gestion et l'exploitation forestière.

Les délégués missionnaires avaient fait observer que ces difficultés relevées dans la mise en œuvre de l'APV au Cameroun peuvent servir de leçon et tirer la sonnette d'alarme à la Société Civile congolaise dans sa phase de négociation.

Aussi des émissions radios interactives, animées par les délégués missionnaires, avaient été organisées et rediffusées dans les différentes radios communautaires partenaires de chaque territoire, pour une large diffusion de la restitution de la visite d'échange.

Les différentes activités réalisées ont été faites avec les différentes coordinations territoriales des OSC de Lukula, Seke Banza et Tshela en leurs qualités respectives de partenaires du projet.

L'appui technique pour encadrer les échanges, restituer les contenus des concepts, et tenter de garantir les buts visés était assuré par la Coordination de l'équipe technique de mise en œuvre des activités du projet et le BDD Boma

Les autorités locales étaient également conviées aux travaux en vertu : (i) de leurs statuts d'autorités administratives et, (ii) de l'importance stratégique que revêt la ressource forestière dans le contexte à venir de l'entrée en vigueur de la Loi sur la décentralisation.

En rapport au résultat 2, il s'agissait d'organiser dans les trois territoires du projet dans le District du Bas Fleuve (Lukula, Seke Banza et Tshela):

h) Trois ateliers de mise en place du cadre de partage et d'échange des Acteurs locaux et production de la feuille de route en fonction de la feuille de route de négociation, ont été programmés:

Cette activité dont les préparatifs sont terminés, différents termes de références ont été produits, des contacts pris pour avoir au moins 15 délégués participants par territoire et des dispositions avec les acteurs forestiers pour la mise en place du cadre de partage et d'échange des Acteurs locaux dans les trois territoires, arrêtées.

L'implication des acteurs locaux de la société civile du Bas Fleuve dans le processus de négociation APV-FLEGT se façonne progressivement, mais elle ne sera pas facile et aisée au niveau local où des conflits d'intérêt opposent les communautés locales entre elles et contre les autres acteurs forestiers avec lesquels la société civile doit prendre contact pour collecter les préoccupations relatives aux droits des populations.

Un plaidoyer reste donc nécessaire pour faire face à cette réalité. Un cadre d'échange et de dialogue serait le fruit du plaidoyer pour amener les deux parties à mieux composer. L'exploitation forestière artisanale est un problème à cause du grand nombre de Scieurs à long qui continuent d'exploiter illégalement la forêt alors qu'un arrêté ministériel suspendant l'exploitation artisanal a été promulgué pour mieux réglementer cet exploitation dans l'avenir.

Organiser une enquête participative sur terrain sur les questions de gouvernance forestière.

Cette activité constitue le fondement de l'action envisagée, celle de faire entendre la voix des acteurs locaux de la société civile sur les préoccupations des populations rurales en rapport avec leurs droits au regard de la gouvernance forestière

Elle vient de commencer au moment où nous faisons ce reporting, après une longue période préparatoire. Elle prendra un mois suivant un calendrier détaillé des activités à mener durant l'organisation de l'enquête, fournie par le consultant en charge de cette enquête.

Un premier rapport provisoire sera produit à la fin de la collecte de données, c'est à dire à la fin septembre, une restitution des résultats sera organisée dans chaque territoire de l'enquête et enfin un rapport final, (qui est en fait le dossier technique des préoccupations des populations locales en rapport avec la gouvernance forestière et présentant une évaluation de la situation de la mise en pratique des réglementations) sera introduit après sa validation, début octobre 2013

2.3. Enumération des activités qui avaient été planifiées et n'ont pas pu être mises en œuvre et explication sur les raisons ad hoc

En terme général, le projet a accusé un léger retard par rapport au calendrier initial. Des non-réalisations et des retards d'activités ont été enregistrés pour des raisons diverses.

Le voyage d'échange d'expériences programmé initialement pour fin février a finalement été organisée fin mars, début avril 2013, suivant la proposition faite par les organisations de la société civile camerounaise contactées (CED, CARFAD et FODER) de faire coïncider cette visite avec la période d'organisation du forum sur la gouvernance forestière au mois d'avril par les organisations de la Société Civile Camerounaise et à la tenue, durant la même période, de la réunion sur le règlement bois de l'Union Européenne.

Aussi l'organisation de l'enquête participative a pris du retard dans les dispositifs préparatoires de recrutement du Consultant qui devait conduire cet enquête, ce qui a conduit à la reprogrammation des activités en aval, entre autre (i) l'organisation des ateliers de mise en place du cadre de partage et d'échange des Acteurs locaux et production de la feuille de route en fonction de la feuille de route de négociation, (ii) à l'organisation des rencontres de concertation entre les acteurs locaux de la société civile et les représentants de la société civile dans la commission technique de Kinshasa à Kinshasa et (iii) à l'élaboration des textes d'application.

Les activités programmées pour la deuxième année et qui n'ont pas été réalisées ou partiellement réalisées, sont les suivantes :

Organiser un atelier de mise en place du cadre de partage et d'échange des Acteurs locaux et production de la feuille de route en fonction de la feuille de route de négociation:

Cette activité n'a pas encore été organisée mais des contacts et des dispositions avaient été pris avec les acteurs forestiers pour sa mise en place dans les trois territoires.

L'implication des acteurs locaux de la société civile du Bas Fleuve dans le processus de négociation APV-FLEGT se fait progressivement, mais elle ne sera pas facile et aisée au niveau local où des conflits d'intérêt opposent les communautés locales entre elles et contre les autres acteurs forestiers avec lesquels la société civile doit prendre contact pour collecter les préoccupations relatives aux droits des populations.

Un plaidoyer reste donc nécessaire pour faire face à cette réalité. Un cadre d'échange et de dialogue serait le fruit du plaidoyer pour amener les deux parties à mieux composer. L'exploitation forestière artisanale est un problème à cause du grand nombre de Scieurs à long qui continuent d'exploiter illégalement la forêt alors qu'un arrêté ministériel suspendant l'exploitation artisanal a été promulgué pour mieux réglementer cet exploitation dans l'avenir.

Organiser une enquête participative sur terrain sur les questions de gouvernance forestière.

Cette activité constitue le fondement de l'action envisagée, celle de faire entendre la voix des acteurs locaux de la société civile sur les préoccupations des populations rurales en rapport avec leurs droits au regard de la gouvernance forestière

Elle vient de commencer au moment où nous faisons ce reporting, après une longue période préparatoire. Elle prendra un mois suivant un calendrier détaillé des activités à mener durant l'organisation de l'enquête, fournie par le consultant en charge de cette enquête.

Un premier rapport provisoire sera produit à la fin de la collecte de données, c'est à dire à la fin septembre, une restitution des résultats sera organisée dans chaque territoire de l'enquête et enfin un rapport final, (qui est en fait le dossier technique des préoccupations des populations locales en rapport avec la gouvernance forestière et présentant une évaluation de la situation de la mise en pratique des réglementations) sera introduit après sa validation, début octobre 2013

Organiser des rencontres de concertation entre les acteurs locaux de la société civile et les représentants de la société civile dans la commission technique de Kinshasa à Kinshasa.

Cette activité qui va faciliter et offrir une opportunité aux Acteurs locaux de la SC du Bas Congo de partager, de discuter, d'harmoniser leurs vues avec les représentants de la société civile dans la commission technique dans les négociations, et les sensibiliser à leurs préoccupations pour les intégrer dans les préoccupations d'ensemble au cours des négociations de l'APV-FLEGT, n'est pas encore réalisée. Elle attend les résultats de l'enquête en cours de réalisation.

Toute fois des contacts sont pris au niveau de la plate forme, des organisations de la société civile environnementales, travaillant déjà ou intéressés par la thématique APV/FLEGT et la Société civile pour le suivi des négociations APV-FLEGT en RD Congo.

Elaborer les textes d'application.

Aucune disposition prise jusque là, sinon attendre les résultats de l'enquête.

Présentation aux médias et aux négociateurs à Kinshasa, des textes d'application

2.4. Evaluation des résultats de l'Action atteints jusqu'à présent et observations sur l'exécution, la réalisation des rendements, des apports et de l'impact par rapport aux objectifs spécifiques et global et indication sur les résultats positifs ou négatifs inattendus (quantifiés avec référence aux indicateurs du Cadre Logique).

Au terme du sixième mois de la deuxième année , en dehors de l'installation du projet lui-même, la mise en œuvre des activités du Résultat 1 du projet sur le terrain a permis d'obtenir les résultats ci après :

En matière d'informations et de sensibilisation

Trois ateliers d'information et de sensibilisation sur le processus APV FLEGT, la gouvernance du secteur forestier en RD Congo et ses implications ont été organisés dans les 3 Territoires du District du Bas Fleuve, au cours de la deuxième quinzaine du mois de décembre 2012 et de la première quinzaine du mois de janvier 2013 dans le chef lieu de chaque Territoire.

Ces ateliers d'information ont regroupé des paysans, des exploitants forestiers artisanaux, des délégués des structures de Développement, des leaders

d'opinion, des membres de la société civile, des délégués des services étatiques, des délégués des médias locaux et des chefs coutumiers .

Des documentations importantes sur le processus APV et la gouvernance forestière, collectées et quelques unes traduites en langue locale sont mises à la disposition des différentes parties prenantes de l'action et des membres de la Société Civile.

Ces documentations portent, essentiellement sur :

- les dispositions légales et réglementaires ;
- les éléments des politiques forestières ;
- la réglementation environnementale des textes d'application de la loi cadre se rapportant à la gestion forestière;
- les accords et autres initiatives internationaux générateurs des APV (le plan d'action de l'union Européenne sur *Forest Law Enforcement, Governance and Trade FLEGT*

Neuf rencontres de proximité d'échanges et de partage, appelées en langage local « Kinzonzi » ont été organisées dans les chefs lieux des différents Secteurs pour susciter la réflexion sur le processus APV FLEGT, la gouvernance du secteur forestier en RD Congo et ses implications dans leur milieu.

En termes de produit

Une synthèse sur des dispositions réglementaires sur les droits des communautés riveraines des forêts, les obligations de l'Etat Congolais et des exploitants forestiers est en cours d'élaboration ; cette synthèse sera traduite en langue locale et mise à la disposition des animateurs et des acteurs locaux soucieux d'information sur le processus APV et la gouvernance forestière.

En matière de communication

Le projet continue de mettre à profit les trois espaces médiatiques, négociés avec la RTBC/PATU à LUKULA, la RTRM/TSHELA et la RTCK /SEKE BANZA pour diffusion des messages de sensibilisation sur le processus APV FLEGT, la gouvernance du secteur forestier à travers.

A ce propos les carnavaux motorisés, les concours de pièces théâtrales et aussi la restitution du voyage d'échange au Cameroun organisés dans les trois territoires durant la période, ont bénéficiés de ces espaces médiatiques.

Des nouvelles documentations sur les dispositions réglementaires collectées sont traduites en Kikongo et mis à la disposition des coordinations locales de la Société Civile de chaque territoire.

Enumération des risques potentiels qui peuvent avoir compromis la réalisation de certaines activités et explication des stratégies mises en œuvre pour les

minimiser avec référence aux indicateurs du cadre logique éventuellement modifié.

Jusqu'à présent le risque potentiel particulier susceptible de compromettre la réalisation des activités envisagées n'a pas été identifié.

2.5. Enumération de tous les contrats (travaux, fournitures, services) de plus de 10.000 € attribués pour la mise en œuvre de l'action pendant la période de reporting avec indication des montants pour chacun d'eux le montant, de la procédure d'attribution suivie et d nom du contractant.

Aucun contrats de plus de 10.000 € n'a été engagé au cours de cette phase de mise en oeuvre.

2.6. Veuillez fournir un plan d'action mis à jour

Année 2														
Activités	Semestre 1						Semestre 2						Organisme responsable de la mise en œuvre	
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
R2. Les points de vue des Acteurs locaux de la société civile du Bas Congo pris en compte dans le processus APV FLEGT														
Act.1. Organisation d'un atelier de mise en place du cadre de partage et d'échange des Acteurs locaux et production de la feuille de route en fonction de la feuille de route de négociation														A partir de l'an II
Act.2. Organisation d'une enquête participative sur terrain sur les questions de gouvernance forestière														AN II,

1) Convergence de vue sur les finalités du projet.

Le document projet a été élaboré de manière concertée entre Caritas Congo, asbl et le BDCD Boma. Les 2 partenaires s'étaient accordés au démarrage de l'Action sur les finalités du projet.

Des séances conjointes de travail organisées au démarrage du projet ont permis d'avoir une même lecture dans la mise en œuvre du projet, cette convergence de vue tient encore 12 mois après le lancement du projet.

2) Entente sur une répartition des rôles, des activités et des moyens.

Caritas Congo, asbl et le BDCD Boma ont, préalablement à la mise en œuvre du projet, signé une convention de partenariat qui précise les rôles et responsabilités incombant à chaque partie et définit la répartition des moyens entre les 2 structures. Cette convention constitue un cadre général.

Par la suite, un chronogramme des activités de la première année a été élaboré, son contenu, les personnes ressources, les responsabilités de chaque acteur ont été précisées. Il en sera ainsi au début de chaque année jusqu'à la fin du projet.

3) Inscription de la relation de partenariat dans le temps.

Caritas Congo, asbl et le BDCD Boma sont tous deux membres du Réseau Caritas Congo et s'investissent ensemble depuis plus de 30 ans dans la conduite d'actions de développement en RDC. Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration de longue durée au sein du réseau de l'Eglise Catholique. De manière spécifique, le partenariat en cours vise à rendre le BDCD Boma capable de conduire à moyen terme des projets de développement financés par l'UE avec le statut de « partenaire », en tant que 1^{er} responsable de la mise en œuvre de l'Action.

3.2. Evaluation des relations entre notre organisation et les autorités étatiques dans les pays de l'Action et leur effet sur l'action

Pour la mise en œuvre du présent projet, Les relations avec les autorités étatiques et sa représentation sont essentiellement gérées par le partenaire BDCD Boma et l'équipe technique de mise en œuvre du projet dans les trois Territoires.

En effet, par le truchement des campagnes d'informations sur le FLEGT dans les trois territoires (Lukula, Seke Banza et Tshela), campagnes auxquelles ont toujours été invitées les autorités politico administratives du lieu, on fait observer une attitude bienveillante vis-à-vis des activités du projet.

A ce sujet, on peut souligner l'intérêt qu'ont témoigné les Administrateurs de chaque territoire, ainsi que les différents chefs de services de l'administration aux problématiques qu'aborde le FLEGT d'une façon générale, et vis-à-vis des

activités mises en œuvre par le projet afin de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et la pauvreté en milieu rural en particulier.

L'expressions la plus significative de cette marque d'intérêt est cette exhortation à l'endroit de l'Equipe Technique de Mise en Œuvre du projet, de lier aux messages de sensibilisation et autres activités de renforcement des capacités, des processus plus pragmatiques visant à soulager la pauvreté des population riveraines, car comme renchérissement la plupart des autorités, un taux important de pratiques forestières illégales tient de l'absence d'alternatives crédibles pour les populations, afin de subvenir à leurs besoins.

Le Bureau Diocésain de Développement -BDD- Boma, est bien implanté et reconnu sur le terrain. Le BDCD Boma et son Bureau Diocésain de Développement ont développé des contacts soutenus et de qualité avec les autorités locales, ce qui facilite et ouvre les portes de l'Administration locale à l'Equipe de mise de mise en œuvre à chaque fois que les activités du projet a recourt au service des Autorités politico administratives locales.

3.3. Description de nos relations avec toute autre organisation impliquée dans la mise en œuvre de l'Action :

Rien à signaler

3.4 Description des liens développés avec d'autres actions

Pour l'instant, le projet n'a pas tissé de relation avec d'autres organisations, en dehors de la Société Civile des trois territoires couverts, à travers leurs organes exécutifs qui nous accompagnent et facilitent les contacts avec différentes structures et autres organisations à la base dans leurs territoires respectifs.

Il en est de même pour l'A.E.F.A.B.A.C dans nos contacts et rapports avec les Exploitants forestiers artisanaux.

3.5 Subventions reçues précédemment ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible et contribution au renforcement des actions, précédente(s)énumérées.

Sans objet.

4. VISIBILITE

4.1. Modalités de la mise en vedette de la visibilité de la contribution de l'UE dans l'Action

Pour assurer la visibilité du projet, le projet a opté pour trois options.

La première est celle de la presse audiovisuelle. Il s'agissait de diffuser ou de faire diffuser à travers les différents médias locaux les activités du projet, sur le bailleur et le financement, ainsi que sur le processus FLEGT. Des émissions

réalisées et diffusées en continues sur ces médias dont des contrats de partenariat ont été signés, illustrent l'effort de garantie de la visibilité du projet, qui a été assuré.

La seconde est celle, orientée sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, alimente le site web de Caritas Congo ASBL (www.caritasdev.cd) d'informations relatives au projet.

La troisième et dernière axée est la conception et la production de supports de communication avec pour but de vulgariser les contenus du FLEGT.

Aussi, la visibilité de la contribution de l'UE pour la réalisation du projet a été assurée à travers :

1. La diffusion des fiches de présentation du projet sur lesquelles est explicitement mentionné que le projet fait l'objet du soutien financier de l'Union Européenne.
2. L'apposition des logos de l'UE sur les banderoles indiquant le nom du projet, placés à l'entrée des salles des ateliers organisés dans le cadre du projet.
3. L'implantation des panneaux de visibilité avec le logo de l'UE et la mention explicite que le projet bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne.

4.2 .De la publication, par La Commission Européenne des résultats des nos Actions à travers ce rapport sur le site Internet de l'Office de Coopération EuropeAid

Aucune objection pour la publication. Nous sommes donc totalement ouverts à la diffusion de nos rapports lorsque c'est nécessaire pour des besoins d'efficacité de notre travail.

Nom de la personne de contact pour l'action :
Bruno MITEYO NYENGE

Secrétaire Exécutif

Signature :

Localité : Kinshasa

Date à laquelle le rapport était dû : 31 Janvier 2013

Date d'envoi du rapport :